

Interpellation

Nos vigneronnes et vignerons boiront-ils/elles le calice jusqu'à la lie ?

Lors de la soirée d'inauguration de la Semaine du goût 2019, la vigneronne Noémie Graff, au nom des Artisan.es du vin¹, brisait un tabou dans son discours tenu en présence du Conseiller fédéral Guy Parmelin. Elle a ainsi rappelé que « *Symbole cultuel, culturel et cultural, le vin professe, le vin clame cette évidence. Quoiqu'en dise la théorie des avantages comparés, un vin produit hors de Suisse n'est pas plus avantageux, il n'est simplement pas équivalent dans sa substance. Il est différent car bien souvent dans l'agriculture de notre pays, les techniques de production sont plus écologiques, les conditions de travail meilleures, des aspects dont nous devrions être fiers au même titre que de notre démocratie directe même si nous pouvons, nous devons encore mieux faire. Mais surtout, un vin est différent de son lointain comme de son voisin car c'est son terroir qu'il exprime : son sol, son climat et le travail de son vigneron ou de sa vigneronne.* »

Par-delà ce discours, il y a le problème récurrent des volumes importés. Et si nous ne pouvons que nous féliciter des efforts faits par notre canton pour soutenir cette branche si importante, en la mettant en valeur, nous nous interrogeons vivement sur les effets dévastateurs des « pipewine étrangers » grands ouverts.

A cela s'ajoute désormais l'urgence climatique votée par notre Grand Conseil, et la nécessité de traduire cet acte en réduisant notre empreinte carbone, y compris pour les denrées importées, dont le vin.

En conséquence de ce qui précède, nous posons au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- 1) Le Conseil d'Etat partage-t-il les constats dressés par les Artisan.es de la vigne et du vin quant à la situation actuelle et future concernant notamment l'importation de vins étrangers ?
- 2) Le Conseil d'Etat pourrait-il intervenir à Berne pour demander l'instauration de quotas plus stricts, par exemple liés aux récoltes indigènes ? Et d'en instaurer pour les vins mousseux ?
- 3) Le Conseil d'Etat pense-t-il soutenir l'établissement d'une taxation carbone de l'impact du transport de ces vins depuis l'étranger ?
- 4) Le Conseil d'Etat entend-il par ailleurs accélérer la reconversion des formations en agriculture ou viticulture données, pour accélérer l'apprentissage du volet bio ?
- 5) Enfin, quelles autres mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour encore améliorer le sort de nos vigneronnes et vignerons ?

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Stéphane Montangero

Souhaite développer

¹ Cf. www.gout.ch et www.artisan.es.ch